



*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

22 janvier 2015

Journée grand format

L'Economie sociale et solidaire au service des transformations économique, sociale et environnementale du territoire

COMPTE RENDU

www.teddif.org



Sommaire

- 4 Rôle et inscription de l'ESS dans les dynamiques du développement durable local : renouveler les approches de l'ESS**
 - 4 L'ESS, une économie plurielle
 - 5 La dimension entrepreneuriale de l'ESS
 - 6 La contribution de l'ESS au développement durable
 - 8 Le rôle des collectivités locales dans le développement de l'ESS
 - 11 Ressorts et leviers d'action pour soutenir et dynamiser ESS à l'échelle locale : l'ESS, outil de transformation et de coproduction du projet territorial**
 - 11 Les PTCE, de la pratique à la théorie
 - 13 Les clauses d'insertion dans les marchés publics
-

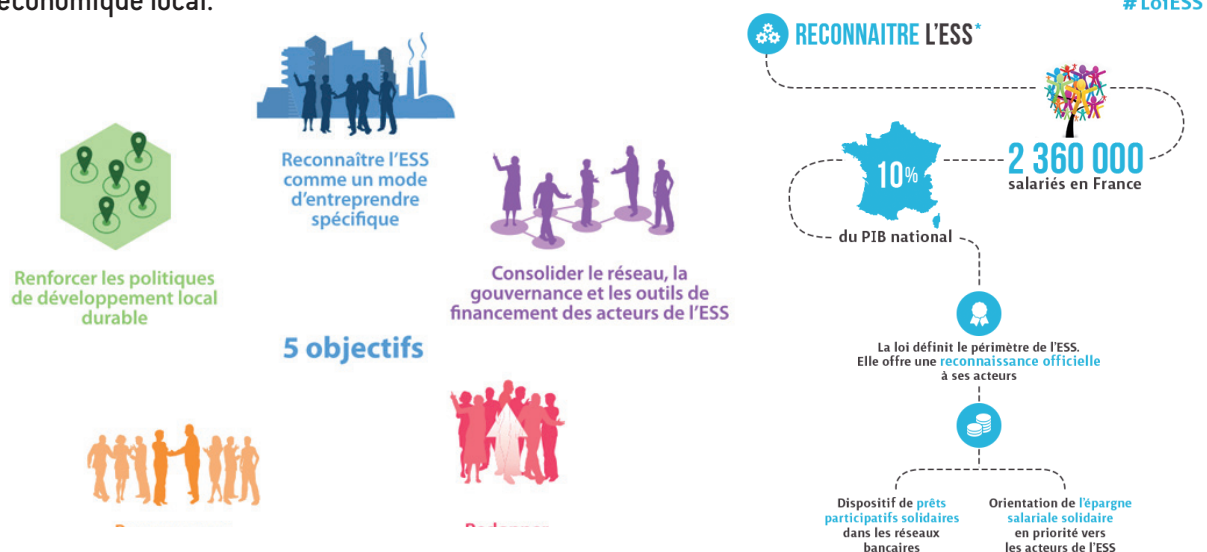
Dans le prolongement des travaux menés depuis 2012, les partenaires du réseau teddif ont souhaité poursuivre l'exploration des outils porteurs d'une dynamique économique territoriale plus vertueuse au regard des enjeux de développement durable.

La loi Economie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 promeut un changement d'échelle dans le but de construire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. Le réseau teddif propose d'en décrypter les enjeux et modalités d'action que les collectivités territoriales franciliennes peuvent activer pour accompagner les dynamiques territoriales de l'ESS au service du développement économique durable.

Cette rencontre a permis de renouveler le regard porté sur l'ESS à l'échelle territoriale et d'identifier les leviers d'action mobilisables pour soutenir l'économie sociale et solidaire au bénéfice du développement de l'activité, d'un développement plus durable et plus juste socialement. Elle a réuni une quarantaine de personnes : collectivités et acteurs de l'ESS. La qualité des intervenants, les exemples concrets de l'après-midi et les temps d'échange furent particulièrement appréciés. Le choix a été fait de constituer des actes sous un format court reprenant les grandes idées de la journée et permettant à chacun de se renseigner davantage sur la question grâce aux présentations de chaque intervenant mises à disposition.

En savoir +

La loi ESS du 31 juillet 2014 encourage un changement d'échelle de l'ESS à travers cinq objectifs (à gauche ci-dessous), notamment celui de reconnaître la place de l'ESS au cœur d'un « renouvellement entrepreneurial » en définissant pour la première fois le périmètre de l'ESS d'une manière « inclusive » (à droite ci-dessous). Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont créés et les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) promues par la loi comme des leviers de développement économique local.



source : www.economie.gouv.fr

* Un des cinq objectifs de la #LoiESS
Plus d'infos sur economie-sociale-solidaire.gouv.fr

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rôle et inscription de l'ESS dans les dynamiques du développement durable local : renouveler les approches de l'ESS

L'ESS, une économie plurielle



Témoignages d'Amélie Benais, directrice et Bérangère Eldin, responsable observatoire et territoires à L'Atelier

Les métiers de l'ESS sont présents dans de nombreux secteurs, ne facilitant pas sa compréhension. L'action sociale représente 30% des emplois. Cela comprend de nombreuses activités pour la lutte contre les exclusions mais aussi des activités d'accueil de la petite enfance ou encore des actions de soins auprès des personnes âgées. Ces activités sont la plupart gérées par une structure associative, très liée à la puissance publique. Il s'agit d'appréhender le domaine social dans toute sa diversité et de ne pas limiter l'ESS à celui-ci car d'autres secteurs considérés comme plus lucratifs existent dans l'ESS : des banques et assurances par exemple. Le Crédit agricole est ainsi le premier employeur de l'ESS en Ile-de-France. Entre les deux, un certain nombre d'initiatives mêle des problématiques sociales, économiques, environnementales (telle une recyclerie par exemple) sans être comptabilisées.

Un réel enjeu de visibilité existe pour ces structures bénévoles qui n'ont pas nécessairement de salariés, représentant pourtant 85 % du fait associatif et générant des services œuvrant au mieux-être ensemble. Face à cette difficulté de définition et de mesure de sa contribution au développement économique, des travaux sont en cours par l'INSEE.

ESS et autres politiques publiques, un dialogue naissant à développer

Dans une période de raréfaction de ressources publiques, une vraie question se pose : celle du dialogue fécond entre les acteurs de l'ESS et les collectivités territoriales. Beaucoup de politiques agissant sur l'ESS sont encore sectorielles, il faut encourager à davantage de transversalité au sein des services territoriaux. Une forte volonté politique est nécessaire pour intégrer l'ESS dans l'ensemble des politiques, comme les contrats de ville par exemple. Cela commence par un travail en interne pour comprendre les atouts de l'ESS comme une matière de penser autrement, une pensée coopérative et résiliente au service des territoires et qui fait preuve d'initiatives.

En savoir

- Contacter les intervenants : amelie.benais@atelier-idf.org, 01 40 38 89 80
berangere.eldin@atelier-idf.org, 01 40 38 89 86
- Sur l'Atelier : www.atelier-idf.org

La dimension entrepreneuriale de l'ESS



Témoignage de Julien Theisse, chargé de mission Etd

Etd a réalisé en 2014 une étude, en partenariat avec GrdF, visant à appréhender le rôle des structures de l'économie sociale et solidaire dans les dynamiques de développement économique local et déterminer in fine des leviers d'actions pour les collectivités afin de stimuler, accompagner et tirer parti de l'ESS. Plusieurs types de collaborations, avec des degrés d'intensité croissants ont été identifiés : la prise de contact : le mécénat financier, le mécénat de compétences et les logiques RSE, les coopérations économiques et l'hybridation des modèles.

Les deux derniers niveaux sont les plus intéressants du point de vue de la dynamique économique dont ils sont porteurs. Les coopérations économiques font référence à la mise en place d'une relation de prestation de service ou de sous-traitance entre les entreprises de l'ESS et de l'économie classique. Ces coopérations peuvent s'inscrire dans des logiques d'ancrage territorial dans lesquels des entreprises de l'ESS se positionnent sur un marché autour de la présence d'un tissu industriel historique et renforce l'ancrage d'une filière ou d'une thématique sur le territoire.

L'hybridation des modèles et des ressources correspond à un stade où les frontières entre l'ESS et l'économie classique deviennent floues si l'on sort d'une lecture par les statuts de l'ESS. Cette hybridation tire parti des « forces » et des spécificités portées par les acteurs comme la stratégie du Groupe d'insertion par l'activité économique Vitamine T l'illustre. Ce groupe fonctionne comme une holding avec des filiales, dans lesquelles Vitamine T reste majoritaire aux côtés d'entreprises des différents domaines d'activités concernés. La filiale JANUS a par exemple été créée sur le marché de l'intérim d'insertion en partenariat avec Adecco. Vitamine T apporte ses compétences développées pour l'accompagnement et l'insertion de publics en difficultés et enrichit en retour son parcours d'insertion.

Quelles pistes d'action existent de la part des collectivités pour la mise en mouvement des acteurs de l'ESS sur leur territoire ?

Du point de vue des collectivités, l'enjeu consiste, dans un premier temps, à permettre les conditions de la rencontre et de l'acculturation entre ces acteurs. Des actions de sensibilisation à l'ESS peuvent ainsi être délivrées dans les clubs et réseaux d'entreprises afin de dépasser les. Les acteurs de l'ESS peuvent de leur côté être accompagnés dans leur « professionnalisation », sur des compétences comme la gestion ou le marketing, pour gagner en crédibilité auprès des entreprises.

De façon plus structurelle, l'ESS peut être intégrée à des dispositifs génériques des collectivités de soutien à l'entrepreneuriat ou dans des logiques de filières locales ou d'innovations.

En savoir +

- « Développement économique, l'économie sociale et solidaire au cœur des stratégies économiques locales », Guide Etd réalisé en partenariat avec GrdDF, Editions Etd, juin 2014, [télécharger le guide](#)
- Contacter Julien Theisse : j.theisse@etd.asso.fr, 01 43 92 67 71
- [Lien vers la présentation](#)





La contribution de l'ESS au développement durable

Témoignage de Christelle Insergueix, responsable du pôle territoires durables et solidaires – ARENE IDF

L'intervention de Christelle Insergueix se base sur des pratiques observées, elle ne vaut pas généralité.

L'action de l'ARENE en matière d'ESS

L'ARENE encourage les collectivités à renforcer les dimensions économiques des projets territoriaux de développement durable grâce à l'ESS notamment. Pour cela, l'agence mène des actions de sensibilisation des collectivités et d'accompagnement auprès des acteurs de l'ESS par l'animation de réseau tel le Réseau Economie Sociale et Environnement (RESE).

Les acteurs de l'ESS et du développement durable ont vocation à travailler ensemble. Ils sont proches dans leurs pratiques et les structures de l'ESS s'interrogent de plus en plus sur leur impact environnemental, un certain nombre de structures de l'ESS n'intégrant pas le développement durable comme une finalité mais dans leurs manières de faire. L'association « Ça se visite », membre de l'association pour le tourisme équitable et solidaire met par exemple l'une des modalités du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable en proposant des visites urbaines participatives en mobilisant notamment les citoyens et commerçants du quartier Multi-facettes, les projets d'ESS interviennent ainsi au plus près des usagers en réponse à des besoins non satisfaits, usant souvent des mêmes méthodes que celles du développement durable, avec des principes de solidarité dans l'espace et dans le temps comprises dans les finalités du développement durable.

En savoir +

- « L'économie sociale & solidaire au service du développement durable, premières clefs pour les collectivités territoriales », guide réalisé par l'ARENE IDF et l'Atelier, centre de ressources régional de l'ESS, février 2011 accessible sur les sites de l'ARENE et de l'Atelier
- Contacter Christelle Insergueix : c.insergueix@areneidf.org, 01 82 52 88 17
- [Lien vers la présentation](#)

Zoom sur le réseau RESE



Le Réseau Economie Sociale et Environnement (RESE) est animé par l'ARENE Ile-de-France et la DRIEE depuis une dizaine d'années. Ce réseau crée les conditions d'échanges et de productions entre des structures de l'ESS, leurs réseaux et leurs partenaires territoriaux afin d'identifier et de transmettre des pratiques de développement durable et d'accompagner leur mise en œuvre.

Les structures de l'ESS ne sont pas réduites à des activités d'insertion, elles comprennent des associations environnementales ou fournissent des services en matière environnementale. Des structures d'insertion par l'activité économique interviennent par exemple dans la gestion écologie des espaces et des déchets. Au-delà, les structures de l'ESS peuvent intégrer le développement durable dans leurs activités, y étant favorable sans que cela soit la finalité de leur action. Ces pratiques peuvent être favorisées avec une entrée par filière. N'étant pas forcément développé, le secteur du BTP y travaille. Des expériences emblématiques sont valorisées pour inciter d'autres à progresser. Alterbatir est ainsi la seule coopérative d'activités et d'emploi dans l'éco-construction en Ile-de-France. Elle mène des actions de sensibilisation et de formation auprès des 80 artisans de la coopérative.

Le réseau RESE dispose d'une plus-value : celle de la transversalité correspondant à la diversité des activités du réseau et facilitée grâce à la mise en avant des cinq modalités du cadre de référence national [participation, gouvernance, transversalité, évaluation, amélioration continue].

Bougez vers l'emploi ! - Wimoov



Tourisme urbain participatif - Ça se visite (75)



Liaisons douces - Mobilités solidaires (95)



Les collectivités ont la parole : « d'après-vous, quelle est la contribution de l'ESS au développement durable ? »

- « L'ESS, par sa réponse aux besoins identifiés localement participe au développement durable »
Séverine Coupaye, chargée de mission ESS – CG Val de Marne
- « Travailler aux leviers de créations d'emploi dans des entreprises aux pratiques renouvelées favorise la mise en place d'une politique de développement durable »
Blandine Faudon-Diene, chargée de mission ESS et entrepreneuriat, CA Cergy Pontoise
- « L'ESS contribue à apporter une part d'économie plus forte dans les agendas 21 »
Séverine Coupaye, chargée de mission ESS – CG Val de Marne

Le rôle des collectivités locales dans le développement de l'ESS

Les politiques en faveur de l'ESS sont aujourd'hui interrogées sur leur contribution au développement durable et sur la prise en compte de leur dimension entrepreneuriale. Trois collectivités franciliennes de différentes échelles territoriales témoignent.



Témoignage de Céline Coubard, chargée de mission ESS – CR IDF

En matière d'ESS, le Conseil régional d'Ile-de-France soutient le développement des activités pour aider au changement d'échelle et à la diffusion de l'ESS dans l'économie afin qu'elle irrigue l'ensemble de la dynamique économique de la région. Un des challenges consiste à prendre en compte les spécificités de l'ESS pour les intégrer dans les politiques régionales.

Les premières politiques menées par la région ont été des politiques de valorisation et de promotion de l'ESS. Un centre de ressources régional, l'Atelier a été créé afin de développer la connaissance du secteur et appuyer l'émergence de projets. Des actions de sensibilisation à l'ESS et l'innovation sociale ont également été menées à travers par exemple le soutien financier de programmes d'action tels les Pactes entre le conseil régional et une collectivité.

Aujourd'hui, quatre principaux axes d'intervention sont mis en place (cf. diapo).

Plusieurs leviers d'action d'appui aux entreprises existent à commencer par le soutien aux projets socialement innovants. Il s'agit de soutenir des projets portés par des entreprises du secteur de l'ESS ou dites "classiques" qui répondent à un besoin social non satisfait en région Ile-de-France. Afin de dépasser des obstacles qui ne doivent pas être que financiers, la région propose par exemple un soutien juridique ou encore de travailler avec de nouvelles parties prenantes. Par ailleurs, les employeurs d'ESS ont la possibilité de disposer d'emplois tremplin afin de salarier une personne en CDI et ainsi diversifier l'activité ou développer de nouveaux produits. Un soutien est également adressé aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) avec des conventions sur trois ans, et un soutien spécifique peut être apporté à certains secteurs ou filières.

Objectif général :

Soutenir le développement de l'ESS pour aider au changement d'échelle et à la diffusion dans l'économie francilienne

Axes d'intervention :

- Favoriser un écosystème propice au développement de l'ESS et de l'innovation sociale
- Appuyer la création et la reprise d'activité dans l'ESS
- Financer les entreprises de ESS
- Soutenir la structuration de l'ESS (filieres et territoires)

En savoir

- Contacter Céline Coubard : contact-ess@iledefrance.fr
- [Lien vers la présentation](#)
- Soutien du Conseil régional Ile-de-France aux projets socialement innovants : www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/soutien-aux-projets-socialement-innovants
- Site «entreprenons ensemble» : www.entreprenons-ensemble.fr

Témoignage de Séverine Coupaye, chargée de mission ESS –
CG Val de Marne



Au conseil général du Val de Marne, un plan d'actions dédié à l'économie sociale et solidaire a été adopté en 2009 et renouvelé en 2011. Il comprend trois axes :

- Développer des entreprises sociales, de l'activité et de l'emploi
- Mettre en réseau, promouvoir et valoriser les acteurs et les initiatives
- Favoriser les projets territoriaux

Aujourd'hui, cette politique s'enrichit progressivement d'autres politiques et elle en irrigue d'autres.

Soutenir les acteurs de l'ESS passe par le financement de programmes d'action à l'année pour des structures implantées sur le territoire. À titre d'exemple, un appel à projets annuel aide à l'élaboration d'une étude de faisabilité. Les plans de soutien locaux dédiés à l'ESS portés par les collectivités locales sont également accompagnés et les opérateurs de l'accompagnement de projets ESS sont aidés financièrement. Enfin, un plan de soutien à l'insertion par l'activité économique a été mis en place pour favoriser le développement économique des structures, la mutualisation entre les acteurs ou encore la mise en relation avec des acteurs de l'économie classique.

La mise en réseau des acteurs de l'ESS passe par l'organisation de plusieurs événements tels Equival pour offrir des lieux d'échanges entre acteurs et faire émerger les besoins. Le réseau Ess'aimons se réunit également régulièrement et mise sur une grande promotion pour que le maximum d'acteurs du conseil général y participent. Outre des événements dédiés, il s'agit d'intégrer des démarches d'économie sociale et solidaire aux événements du conseil général (les fêtes des moissons ou le festival de l'Oh ! par exemple) en valorisant les acteurs de l'ESS présents sur le territoire.

Le conseil général du Val de Marne soutient enfin des projets socialement innovants sur des sites particuliers du territoire : dès que des parcelles se libèrent, des appels à projets sont lancés pour répondre aux besoins locaux. Progressivement, l'ESS s'intègre dans les politiques départementales, mobilisant les acteurs de l'ESS sur de nouvelles thématiques telle la restauration collective. A Chennevières-sur-Marne par exemple, la plaine des Bordes a souhaité maintenir son activité agricole, en lien avec les associations environnementales. Un appel à projet a donc été lancé afin de mettre à disposition des terrains des acteurs locaux et de la collectivité qui a également contribué à l'aménagement des terrains en mobilisant ses équipes techniques. Une productrice de lait d'ânesse en agriculture biologique a donc pu s'installer et un maraichage faisant travailler des salariés en insertion professionnelle commercialise des paniers de légumes issus de l'agriculture biologique.

En savoir

- Contacter Séverine Coupaye : severine.coupaye@cg94.fr, 01 49 56 53 13
- [Lien vers la présentation](#)
- Guide pratique « donner plus de sens à son quotidien avec l'économie sociale et solidaire » : www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/informations/un-guide-pour-tout-savoir-sur-leconomie-sociale-et-solidaire



Témoignage de Blandine Faudon-Diene, chargée de mission ESS et entrepreneuriat, CA Cergy Pontoise

Suite à l'inscription dans le Pacte de Cergy-Pontoise signé avec le conseil régional et le conseil général, un diagnostic concerté, quantitatif et qualitatif, a été lancé en préalable à un plan local de développement de l'ESS. Après un an de travail en lien avec d'autres services tels l'agenda 21, ou aujourd'hui le contrat de ville, un plan d'action a été adopté fin 2012. Il s'articule autour de trois axes stratégiques :

- développer l'entrepreneuriat social et solidaire pour favoriser le maintien et la création d'emplois ;
- favoriser l'innovation sociale à travers l'émergence d'activités économiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux du territoire et ;
- mettre en dialogue et valoriser les acteurs de l'ESS.

L'ESS est un moyen de garder et favoriser des emplois locaux pérennes sur le territoire. Cergy Pontoise a ainsi mis en place un carrefour des projets d'ESS en réunissant toutes les structures d'accompagnement, même les non spécialisées en ESS telle la CCI, pour accompagner des porteurs d'idée en coordonnant leurs actions. Il s'agit par exemple de faciliter la rencontre des acteurs de l'ESS avec les banques.

L'Economie sociale et solidaire à Cergy-Pontoise

Une politique inscrite dans la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Un Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) voté en 2012 et inscrit dans le pacte de Cergy-Pontoise pour le développement économique, l'emploi et la formation

En lien avec le développement durable

- Le développement de l'économie sociale et solidaire inscrit dans l'agenda 21 communautaire (voté en 2010)
- 30 propositions d'actions en lien avec l'économie sociale et solidaire inscrites dans le Livre Blanc de la concertation réalisée en 2013 à l'occasion du bilan de l'agenda 21- Plan Climat Energie Territorial

En partenariat avec la région

- Pour la réalisation d'un diagnostic et plan d'actions relatif à l'économie sociale et solidaire
- Dans le cadre d'une convention pour développer un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale



A Cergy Pontoise, une étude portant sur l'ESS et l'économie circulaire a été lancée Celle-ci est copilotée par les services en charge du développement économique et de la prévention des déchets. **Cette étude rendra possible l'identification des politiques publiques de l'agglomération sur lesquelles s'appuyer pour faire émerger les acteurs de l'ESS** qui pourront ainsi participer, par leur capacité d'innovation, aux transformations économiques, sociales et environnementales du territoire. A l'inverse, d'autres acteurs seront ainsi en mesure d'influer et d'enrichir les actions d'ESS. A l'avenir, il s'agira, de plus en plus, de travailler en transversalité au sein des différentes directions.

En savoir +

- Contacter Blandine Faudon-Diene : blandine.faucon@cerygpontoise.fr, 01 34 41 42 43
- [Lien vers la présentation](#)
- L'économie sociale et solidaire à Cergy Pontoise : www.cerygpontoise.fr/jcms/en_23274/fr/economie-sociale-et-solidaire

Ressorts et leviers d'action pour soutenir et dynamiser ESS à l'échelle locale : l'ESS, outil de transformation et de coproduction du projet territorial

Au-delà des dispositifs d'accompagnement aux structures de l'ESS, il s'agit de comprendre deux outils promus par la loi ESS pour participer à des dynamiques plus structurelles qui placent l'ESS au coeur de la stratégie des collectivités au service d'un développement local durable.

Les PTCE, de la pratique à la théorie



Témoignages d'Anne-Laure Federici, déléguée générale du Réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES), Arnaud Friedmann, directeur de la Maison de l'Emploi de la Déodat et Anne Hurand, chargée de développement à la Cité Phare Animation de Geoffroy Munier, DRIEE



Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) sont définis par la loi ESS comme des « regroupement[s] sur un même territoire d'entreprises de l'ESS, qui s'associent à des entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation ». Ils **s'inscrivent dans trois tendances fortes reconnues par la loi : la territorialisation de l'ESS, le renforcement de partenariats entre acteurs de l'ESS et de l'économie classique et le développement d'expérimentations porteuses d'innovation sociale**. Un premier appel à projet PTCE a été lancé en 2009 avec des pôles témoins. Depuis, la démarche de PTCE a connu un retentissement bien supérieur à celui attendu. Il s'agit désormais de savoir comment caractériser ces démarches encore singulières les unes des autres.

La présence des collectivités dans les comités de pilotage et leur poids dans la gouvernance varient en

fonction des PTCE et des échelles des collectivités. Par exemple, une collectivité régionale n'intégrera pas une SCIC quand une collectivité infra-territoriale peut l'envisager. Les collectivités ne sont pas seules dans les instances collectives, différents modes de gouvernance démocratique ont parfois du mal à s'accorder.

Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solaire : zoom sur la Lite Phares



La Cité Phares est un Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solaire (PHARES) créé dans les années 1990 pour offrir des lieux de dissémination et montrer qu'un autre développement est possible en remettant l'humain au cœur du développement économique. Une attention est notamment portée sur les structures pour les personnes éloignées de l'emploi et le cadre de vie. Aujourd'hui, 16 entreprises sont habitantes du Phares qui a trois missions principales :

Proposer un lieu de vie : des locaux et des services à disposition des associations. Le service juridique est par exemple mutualisé ;

Favoriser les coopérations entre les partenaires et autres associations, entreprises, etc. ;

Etre un pôle apprenant et un pôle ressources afin de réfléchir ensemble aux actions menées et leurs impacts sociaux, écologiques, etc.

Le projet économique du Phares est double. Il comprend d'une part un projet de mutualisation de l'immobilier pour accueillir les structures, ce qui a conduit la Cité à se constituer en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) suite à l'achat par l'un des partenaires des locaux. D'autre part, le projet de développement est beaucoup plus dépendant des subventions via le statut de PTCE.

Permettre à tous de se chauffer et aux entreprises de trouver des marchés :
zoom sur la maison de l'emploi de la déodatie



La Maison de l'emploi de la Déodatie est une association dite de loi 1901 labellisée PTCE par l'ADEME et la région sous le statut de SCIC. Toute maison de l'emploi a pour objectif de redonner aux collectivités un poids sur la politique locale de l'emploi, qui est une politique nationale. La déodatie (région de Saint-Dié-des-Vosges) connaît un chômage important (dans une région déjà touchée par un fort chômage) et les

revenus des particuliers y sont les plus faibles de la région, entraînant une difficulté pour la population de bien isoler leurs logements. Aussi, la maison de l'emploi de la déodatie mène un travail avec l'espace info énergie et le pôle d'éco-construction afin, à partir d'expériences en grande précarité énergétique, de proposer des services de rénovation énergétique des bâtiments semblables à l'ensemble du territoire sur rémunération. Alors que l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rembourse les travaux de rénovation après coup, ce qui limite leur accès aux foyers pauvres, la maison de l'emploi fait office de prêteurs auprès des particuliers. Dans une relation "donnant-donnant", les entreprises disposent de délais de paiement garantis, d'un marché sur lequel se projeter, et s'engagent à fournir des actions de formation des actifs ou encore d'accueil de salariés dans le cadre de clauses sociales. Après 18 mois de fonctionnement, près de 796 dossiers sont éligibles aux travaux de rénovation, générant un chiffre d'affaires de deux millions d'Euros sur deux ans.

En savoir +

- Contacter les intervenants : contact@ptce.fr ou alfederici@rtes.fr - arnaud.friedmann@mde-deodatie.fr, 03 29 58 47 56 - anne.hurand@lephares.fr, 01 48 13 04 31
- *Lien vers la présentation*

Les clauses d'insertion dans les marchés publics



Témoignages de : Pauline Bian-Gazeau, chargée de mission ESS en région à l'AVISE (agence d'ingénierie et de services pour entreprendre autrement), Sébastien Lévrier, chargé de mission AIE – achats socialement responsables à l'AVISE, Nedjma Abdellali, chargée de mission marchés publics au COORACE IDF

La France est le pays européen le plus avancé en matière de clauses d'insertion dans la commande publique, mais de réelles marges de progression existent encore. Les marchés publics comportant des clauses d'insertion sont aujourd'hui en hausse, tout en ne représentant que 6 % de l'ensemble des marchés supérieurs à 90 000 Euros HT (76 % des marchés de travaux publics). Il s'agit donc de comprendre les clés de réussite pour développer ces clauses d'insertion.



Les achats socialement responsables sont conclus avec une attention donnée aux acteurs sociaux telle que les structures de l'ESS. Tous les domaines se prêtent au jeu (achats dans le domaine du BTP, de la restauration, des prestations informatiques, etc.). Cela permet une performance durable des achats, le respect de valeurs sociétales et humaines, de s'inscrire dans une dynamique de territoire et le respect de la politique de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) si elle existe. Concrètement, des clauses d'insertion sont intégrées dans les marchés publics, comme le permet le code des marchés publics.

Le code des marchés publics ouvre plusieurs manières de recourir à des clauses d'insertion.

L'article 5 du code des marchés publics mentionne la prise en compte de critères de développement durable dans les marchés publics. Les articles 14, 15, 30 et 53-1 précisent les modalités d'intégration des clauses sociales. A noter l'intérêt de l'article 30, permettant l'application d'une procédure adaptée quel que soit le montant du marché public. Les détails ci-contre :

Comment faire ?

Réserver des heures d'insertion	Réserver des heures et évaluer les performances sociales de l'entreprise attributaire	Acheter une prestation d'insertion	Réserver un marché à des structures de l'ESS
Article 14 La clause comme « condition d'exécution » J'impose à l'entreprise de réaliser, parmi les heures de travail prévues au marché, un nombre / pourcentage d'heures d'insertion. Ces heures devront être réalisées par des personnes en parcours d'insertion.	Article 14 + 53-1 La clause comme « critère de sélection » J'impose à l'entreprise de réaliser un pourcentage ou un nombre d'heures d'insertion et j'évalue sa manière de les mettre en œuvre (tutorat ? Formation ? Accompagnement socioprofessionnel ?), cette évaluation en amont participant au choix de l'entreprise (critère de notation)	Article 30 La clause fait de l'insertion l'objet du marché J'achète une prestation d'insertion et je choisis une activité support : entretien des espaces verts, nettoyage, etc. J'évalue en priorité la qualité de la démarche d'insertion.	Article 15 La clause « marchés réservés » Ne concerne que les structures du secteur du handicap ou une entité dont la moitié au moins des personnes relèvent des critères des personnes dites en situation de handicap : permet de réserver un marché ou un lot à une entreprise adaptée (EA) ou un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT)

© Toute reproduction interdite sans autorisation préalable

Différents niveaux d'implication peuvent aider à l'intégration de clauses sociales dans la commande publique.

Il s'agit tout d'abord d'impulser la mise en place des clauses sociales, par un élu qui porte les politiques en question. Puis des moyens doivent être affectés en interne, par la mise en place d'un chargé de mission, d'un référent ou d'un comité de pilotage sur la question. Les parties prenantes : services des collectivités doivent être mobilisés et des partenariats avec des facilitateurs (comme les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) par exemple) sur le territoire peuvent être construits. Un travail de pédagogie pour étendre l'insertion des clauses sociales à l'ensemble de la commande publique peut être fait. Enfin, le soutien aux personnes éloignées de l'emploi peut se faire par d'autres biais, à travers des marchés de moins de 15 000 Euros ou encore en organisant la publicité sur des plateformes dédiées. En d'autres termes, une volonté politique est nécessaire, des appuis facilitateurs sont primordiaux et la mise en place d'une culture d'expérimentation et d'évaluation est importante, s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

Ainsi les clauses d'insertion deviennent de réels leviers de développement et de consolidation économique pour les structures d'insertion par l'activité économique et permettent aux collectivités de repenser les besoins de la commande publique et de s'inscrire dans la dynamique du territoire. Il s'agit pour cela de repenser les structures d'insertion comme facteur de dynamisme, d'innovation, permettant de diversifier l'offre territoriale. A titre d'exemple, le gardiennage des oeuvres de l'exposition dédiée à l'art contemporain au Maroc à l'Institut du Monde Arabe est assuré par une structure d'insertion par l'activité économique et les gardiens proposent d'expliquer les oeuvres au public. Plus largement, les structures d'ESS interviennent aujourd'hui bien au-delà du champ traditionnel des services à la personne, dans l'offre de services à destination des entreprises, pour mener des prestations intellectuelles, informatiques, de la restauration, etc.

En savoir +

- Contacter les intervenants : pauline.biangazeau@avise.org, 01 53 25 02 25 - sebastien.levrier@avise.org, 01 53 25 02 25 - nedjma.abdellali@coorace.org, 01 49 23 70 50
- [Lien vers la présentation](#)

Les PTCE en un mot

- « On ne peut pas obliger les gens à coopérer. Ce n'est pas en tirant sur une carotte qu'elle pousse plus vite mais c'est en mettant du terreau qu'on l'aide à pousser. »

Anne HURAND, chargée de développement - la Cité Phares

- « Donner aux entreprises locales un accès au marché. »

Arnaud FRIEDMANN, directeur - Maison de l'Emploi de la Déodat

- « Des dynamiques qui partent du territoire, la coopération comme une forme de régulation sur le territoire : tout seul, on avance plus vite, ensemble, on avance plus loin. »

Anne HURAND, chargée de développement - la Cité Phares

Cette journée fut riche en témoignages et en échanges avec la salle, à la fois demandeuse d'une meilleure compréhension du secteur de l'ESS, de ses enrichissements possibles avec le développement durable et des moyens pour oeuvrer ensemble à une dynamique territoriale soutenue et équilibrée. Entre ESS et développement durable, le vocabulaire employé est souvent proche : concertation, transversalité, co-construction..., les méthodes semblables et un certain nombre d'objectifs partagés.

Il s'agit désormais d'oeuvrer à une meilleure compréhension de ces domaines d'action, de continuer à explorer de nouvelles organisations possibles et de travailler ensemble au maximum au sein des collectivités. Les participants à la journée ont souhaité par exemple disposer d'arguments pour les élus ou encore de penser des interventions en binômes collectivité / acteur de l'ESS. Le réseau Teddif proposera pour cela de nouveaux temps de rencontre sur la question du développement économique mais également durable des territoires. D'ici là, pour aller plus loin, vous êtes invité à consulter les bibliographies associées à chaque témoignage. Pour une ouverture à l'échelle européenne, vous pouvez également consulter le [site Eureka21](http://site.Eureka21) qui recense les bonnes pratiques en matière d'ESS dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Animation et coordination du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr

tél. 01 43 92 67 91



Bénédicte Pachod

b.pachod@etd.asso.fr

tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.